

Image not found or type unknown



Bail commercial (donner)conger

Par **ABEL DUCAT**, le **02/12/2016** à **17:21**

Bonjour,

le bail commercial qui me lie au gestionnaire de le résidence dans la quelle je suis copropriétaire, arrive bien tôt a terme des 9ans (Aout 2017).
si je donne congé (avant les 6 mois réglementaire) avec une offre de renouvellement (+ 10% du loyer et équilibrer les clauses) et que le gestionnaire refuse ce nous bail, dois-je lui verser les indemnités d'éviction.

Merci de vos réponses.